

tion extrêmement tendue dans les pénitenciers, par suite des conditions qui y règnent depuis quelque temps et du récent suicide d'un jeune garçon de 19 ans au pénitencier de Prince Albert, le solliciteur général voudrait-il instituer une enquête publique sur la situation dans quelques-uns des pénitenciers et l'augmentation du nombre des suicides qui s'y sont produits?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Je me réjouis du retour, de bonne heure ce matin, des membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes, d'une tournée d'inspection de quatre ou cinq pénitenciers de l'Ouest du Canada. Je n'ai pas encore eu l'occasion de me renseigner auprès d'eux à ce sujet, mais je tiendrai compte de la proposition du député une fois que le comité permanent m'aura mis au courant de la question.

LE CANADIEN NATIONAL

LES DÉRAILLEMENTS DE TRAINS DE MARCHANDISES À TERRE-NEUVE

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'invoquer sommairement le Règlement avant de poser ma question. J'étais un gros fumeur et je viens de renoncer au tabac, donc à l'avenir lorsque je me lèverai ce sera pour attirer l'attention de Votre Honneur afin de poser une question.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme un nombre extraordinaire de trains de marchandises du Canadien National ont déraillé à Terre-Neuve depuis quelques mois et comme la dernière fois un certain nombre de bovins ont fini en viande hachée, le ministre fera-t-il enquêter ses services sur ces déraillements afin d'épargner des vies humaines à l'avenir?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, j'examinerai très volontiers la question.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Qu'il me soit permis de répéter une fois de plus que les entretiens dits habituels ont eu lieu et il a été convenu que pendant le débat d'aujourd'hui, en vertu de l'article 58 du Règlement, les porte-parole de chaque parti auront droit à 20 minutes et tous les autres députés qui prendront la parole à 15 minutes.

M. l'Orateur: Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement de prendre le contre-pied de sa politique qui a délibérément déprimé l'économie agricole du pays, entraînant un chômage excessif, une perte de revenu, un ralentissement de la croissance économique et de sombres perspectives d'avenir; et qu'elle presse le gouvernement d'assurer, par des mesures concrètes, une économie rurale dynamique, composante essentielle de la société canadienne.

—Si nous soulevons cette motion, c'est pour signaler à la Chambre et au pays la situation à laquelle les cultivateurs font face ainsi que le besoin pressant de répondre aux besoins des cultivateurs canadiens. La récente réévaluation du dollar a fait ressortir la nécessité de prendre des mesures pour protéger le revenu des cultivateurs et veiller à ce qu'ils aient eux aussi l'occasion d'augmenter leur revenu et d'améliorer leur niveau de vie au sein de l'économie canadienne. Le fait que, dès la réévaluation du dollar, le prix d'offre pour le blé soit immédiatement tombé de 6c. le boisseau, fait bien ressortir ce qui arrive lorsque les politiques fiscales du présent gouvernement ou d'un autre sont orientées vers des objectifs pas toujours avantageux pour le cultivateur. Il en va de même pour la vente du bœuf. En général, la réévaluation du dollar a eu un effet déprimant sur plusieurs secteurs de l'agriculture. Fondamentalement, le gouvernement avait raison de prendre cette initiative étant donné la relation de notre dollar avec les autres devises, mais il y a un contraste énorme entre la célérité avec laquelle il agit pour protéger l'industrie du textile et son inaction lorsqu'il s'agit de protéger l'agriculture et plus particulièrement l'industrie céréalière.

● (Midi)

Il en va de même sans aucun doute à l'égard de nos exportations. Je puis dire qu'à l'époque où l'on a négocié l'arrangement international sur les céréales—et il s'agissait d'une transaction entre gouvernements—le prix minimum fixé était de \$1.95 1/2 et le gouvernement de l'époque, le même gouvernement que celui d'aujourd'hui, avait jugé